

## Grenoble : Une première voie de covoiturage inaugurée en France, comment ça marche ?

**L'expérience est conduite pour la première fois à l'entrée de la métropole de Grenoble**



© APRR Une première voie de covoiturage a été inaugurée à Grenoble. **MOBILITES - L'expérience est conduite pour la première fois à l'entrée de la métropole de Grenoble**

Les automobilistes devront désormais s'y habituer. Depuis peu, des panneaux lumineux avec un losange blanc ont été installés sur l'autoroute A48 à l'entrée nord de la métropole de Grenoble. Aux heures de pointe, lorsque les embouteillages commencent à poindre, le losange s'affiche signifiant que la voie de gauche est désormais exclusivement dédiée sur une portion de 8 kilomètres au covoiturage.

Par « covoiturage », comprenez toute personne accueillant à son bord au moins deux passagers. « Il peut s'agir de collègues de travail mais aussi d'une mère de famille avec ses enfants », indique Ghislaine Baillemon, directrice innovation, construction et développement d'APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône). Si le système est une première en France, il est appliqué depuis près de 25 ans aux Etats-Unis.

### Pas de marquage au sol

Dès que le trafic commence à sérieusement s'intensifier, un logiciel, qui calcule les temps de parcours sur l'itinéraire, alerte automatiquement l'opérateur situé au PC d'exploitation de la société Area, chargée ensuite de déclencher l'ouverture de la voie, réservée également aux taxis et aux véhicules Crit'Air 0 émission. La vitesse est alors abaissée à 50 kilomètres/heure. Une fois les bouchons résorbés, le système est désactivé. « C'est la raison pour laquelle il n'y a pas marquage au sol », précise Ghislaine Baillemon.

« Aujourd'hui, les transports, au sens large du terme, sont responsables de 30 % des émissions de gaz à effet de serre. Et le secteur autoroutier représente 20 % des transports. Soit 6 % des émissions de CO2, dévoile Ghislaine Baillemon. C'est loin d'être négligeable ». Et d'estimer : « Développer le covoiturage, c'est moins de voitures qui circulent. Et, mathématiquement, moins d'embouteillages et moins de pollution ».



[Visualiser l'article](#)

### Une caméra pour compter le nombre d'occupants par voiture

Pour garantir le respect de l'usage de cette voie, APRR a fait appel à la société Pryntec, qui a élaboré un totem, installé sur le bord de la voie. Comme un radar. « Des capteurs, fixés dans le boîtier, permettent de compter le nombre d'occupants à l'intérieur d'un véhicule en mouvement, que ce soit à l'arrière ou à l'avant », précise l'un des représentants de l'entreprise garantissant toutefois que « le logiciel respecte la réglementation sur la protection des données ». « Si le conducteur ne respecte pas les règles, un message va s'afficher sur les panneaux lumineux lui rappelant de changer de voie », poursuit-il. Les plus réfractaires s'exposeront alors à une amende de 135 euros.

Fruit d'un travail de trois années, l'ouverture de la première voie de covoiturage, qui a coûté plus de 300 millions d'euros, pourrait faire des émules en France. APRR a déjà ciblé d'autres secteurs qui pourraient en bénéficier. Parmi lesquels la métropole de Lyon, Annecy, Dijon ou encore Belfort.